

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'ESPIET
SEANCE DU 29/06/2020**

L'an deux mil vingt le 29 juin à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. CAZENAVE Didier, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

Convocation du 22/06/2020

Secrétaire de séance : Mme GUIONNEAU Claire

Etaient présents : M. CAZENAVE, DESPRIN, ELIES, FOUCAUD, FORTAGE, GENISSON, GISSAT, GUIONNEAU, LACOSSE, MAQUET, MARTY, NUGUES, TRIJASSON, SEGUIN

Etait absent : M. DA COSTA qui donne pouvoir à M. DESPRIN

DELIBERATION 184/2020 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

En présence de Madame BENEDETTO inspectrice divisionnaire comptable public, monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur les taux d'imposition communaux. Il rappelle le montant des taux de 2019 et informe du montant des bases d'imposition prévisionnelles 2020. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents de ne pas augmenter les taux pour l'année 2020

Libellés	Taux d'imposition 2019	Bases d'imposition prévisionnelle 2020	Taux votés En 2020	Produits En 2020
Taxe foncière (bâti)	20.20 %	416 300	20.20 %	84 093
Taxe foncière (non bâti)	40.50 %	28 400	40.50%	11 502

DELIBERATION 185/2020 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté lors de la commission des finances, comme suit :

DEPENSES

Section de fonctionnement : 573 225 €
Section d'investissement : 138 159 €
TOTAL 711 384 €

RECETTES

573 225 €
138 159 €
711 384 €

Monsieur le Maire quitte la séance.

Le conseil municipal,

Vu le projet de budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré,

Approuve le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

DELIBERATION N° 186/2020: FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC 2020)

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Départemental au cours des commissions permanentes du 16/12/2019.

Est attribué à notre commune une somme de **9 900 €**.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser en 2020 les opérations suivantes :

Travaux de couverture zinguerie	7 918.70 €
Travaux de plomberie	1 338.22 €
Achat de panneaux	9 716.02 €
Achat d'un ordinateur	750.00 €
Achat et pose d'un cumulus	348.49 €
TOTAL DES TRAVAUX	20 071.43 € HT
	23 935.71 € TTC

- de demander au Conseil départemental de lui attribuer une subvention de 9 900€
- d'assurer le financement complémentaire soit : 14 035.71 €

DELIBERATION 187/2020 : AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS COMMUNAUX ET DU MATERIEL ENTRE LA COMMUNE D'ESPIET ET LA COMMUNE DE DAIGNAC

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour l'autoriser à signer une convention avec la commune de DAIGNAC afin de mettre à disposition les agents techniques et le matériel.

Après en avoir délibéré et salué l'initiative, les membres du Conseil municipal autorisent le maire à signer la convention jointe avec la commune de DAIGNAC.

<p style="text-align: center;">CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS COMMUNAUX ET DU MATERIEL ENTRE LA COMMUNE D'ESPIET ET LA COMMUNE DE DAIGNAC</p>

Entre les soussignés :

Commune de DAIGNAC représentée par Monsieur MASSIAS Michel, Maire d'une part,

Et

Commune d'ESPIET représentée par Monsieur CAZENAVE Didier, Maire d'autre part,

Il a été convenu que Monsieur DUTEL employé la mairie d'Espiet, était mis à disposition de la Mairie de DAIGNAC ponctuellement pour aider Monsieur CAZAUX, employé à la Mairie de DAIGNAC, et ce chaque fois que nécessaire.

Aucune compensation financière ne pourra être réclamée par l'une ou l'autre des communes.

En contrepartie la commune de DAIGNAC, s'engage à mettre à la disposition de la Commune d'Espiet, Monsieur CAZAUX employé de la commune de DAIGNAC.

Les Maires des deux communes s'engagent également à mettre à disposition le matériel roulant ou non et l'outillage nécessaires aux travaux.

DELIBERATION N° 188/2020 : LISTE DE PROPOSITION DES PERSONNES APPELEES A SIEGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de proposer une liste de 24 personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID). Sur ces 24 personnes 12 seront choisies par le CCID. Après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal proposent :

M. DESPRIN Maxime délégué titulaire,
M. CHOISY Pierre,
M. DARAINES Bernard,
M. QUINSAC Didier,
M. PAGNET Jacques,
M. MENNIER Jean-Paul,
Mme VINHAS Nathalie,
M. LAURENT Eric,
M. RODRIGUEZ Bernard,
M. NUGUES Samuel,
M. PAITRAULT Jean-Bernard,
M. DUTEL Serge,

M. TRIJASSON Arnaud,
Mme MARTY Florence,
M. ELIES Bruno,
Mme GISSAT Floriane,
Mme CASAMATTA Diane,
Mme GUIONNEAU Claire,
Mme LAFON Nicole,
M. CAZAUX Frédéric,
M. ROSSI Denis,
M. DA COSTA Laurent,
M. LANDAIS Patrick,
Mme BONNASSE BLANCHOU Laurence

ADRESSAGE NUMEROTATION DES RUES

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il n'a pas tous les éléments pour présenter ce dossier, il propose de reporter ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal

QUESTIONS DIVERSES

Assurance des élus.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a souscrit une assurance auprès de la SMACL pour tous les élus qui doivent participer aux travaux de nettoyage de chemins ruraux. Chaque élu devra cotiser. Il s'agit d'une assurance personnelle.

Une liste des équipements nécessaires au nettoyage des chemins ruraux sera effectuée.

Des locations ou achats de matériel sont à l'étude et notamment une mini pelle, un rouleau et un broyeur.